

Toussaint : In-memory veut permettre à chacun de prendre ses dispositions avant sa mort

Face au désarroi des proches après la perte d'un être cher, In-memory propose une application permettant à ses utilisateurs de préparer les démarches administratives et d'éventuels messages après leur disparition. Elle débarque en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Temps de lecture : minute

1 novembre 2024

Pour n'importe qui, la mort d'un proche constitue un choc émotionnel difficile à encaisser. Malgré tout, l'entourage du défunt n'a d'autre choix que de réagir rapidement pour préparer les funérailles et les différentes démarches administratives.

Pour aider les proches à avancer malgré leur désarroi engendré par la perte d'une personne qui leur est chère, la startup In-memory a vu le jour en 2022. Après deux ans de R&D et de bêta test, elle annonce le lancement de son application mobile auprès du grand public en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Concrètement, cette application permet de prendre ses dispositions avant sa propre disparition, même si celle-ci survient de manière brutale. Dans ce cadre, la solution offre plusieurs fonctionnalités pour aiguiller les proches du défunt, notamment pour gérer toutes les démarches administratives et légales.

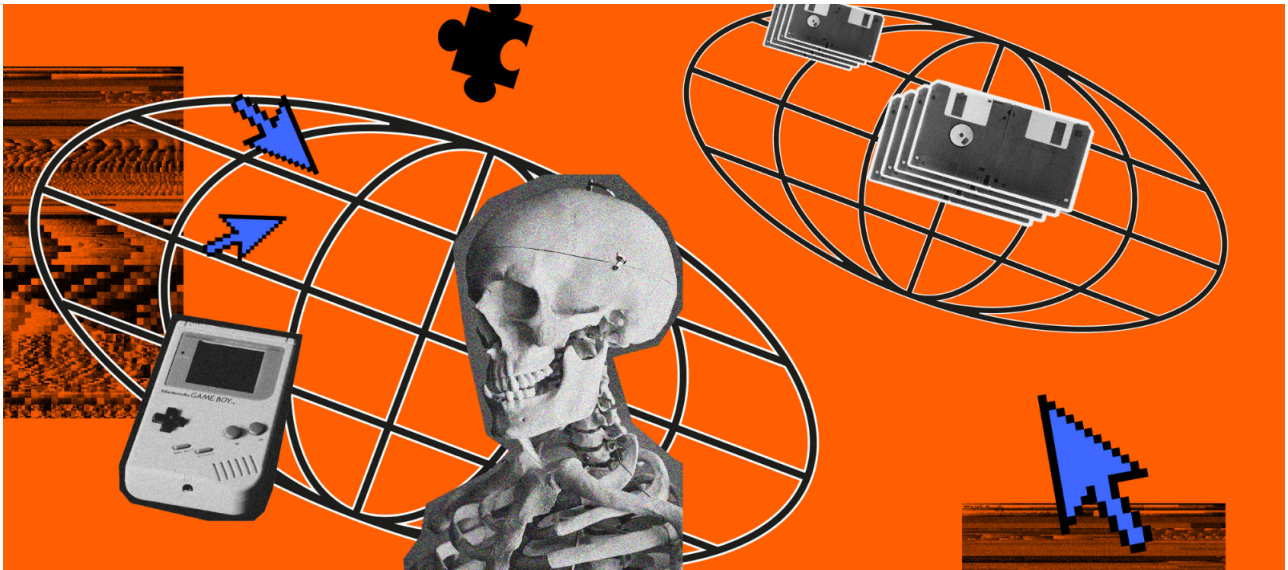
«Réduire le choc ressenti par chacune et chacun d'entre nous dans ces moments difficiles»

Ainsi, l'application permet de prévenir automatiquement de sa disparition les personnes de son choix (une personne physique ou morale s'engage à prévenir l'application de la disparition de la personne), de transmettre automatiquement, après sa mort, des messages et des informations aux personnes de son choix, ou encore de prévenir et d'indiquer ses souhaits et volontés post-mortem, voire ses directives de fin de vie si cela s'avère nécessaire. Il est par exemple possible de préparer des vidéos post-mortem, à l'image du youtubeur américain MrBeast qui a tourné une quinzaine de vidéos qui ne seront diffusées qu'après sa mort. Pour sécuriser ces données sensibles destinées aux proches et aux différents interlocuteurs administratifs (notaire, impôts, banques, assurance, sécurité sociale...), la société assure que les messages sont chiffrés de bout-en-bout au sein de l'application.

«J'ai malheureusement perdu mon frère il y a quelques années et mon choc émotionnel a été renforcé par le choc matériel et la logistique de la gestion de l'après», se souvient Christophe Marlot, co-fondateur et CEO d'In-memory. Avant de poursuivre : «Cette difficulté est très souvent rencontrée par tous car jusqu'à ce jour aucun outil n'était prévu et cette gestion était rendue extrêmement complexe. C'est pourquoi je me suis lancé dans la création de cet outil technologique pour réduire le choc ressenti par chacune et chacun d'entre nous dans ces moments difficiles. Pendant le développement, j'ai mis au jour de nombreux paramètres difficiles à gérer auxquels In-memory apporte désormais une solution vraiment simple pour tous.»

In-memory s'inscrit dans le sillage d'autres startups de la deathtech pour faciliter la préparation des obsèques et la gestion de la vie digitale post-

mortem. D'ailleurs, une autre jeune pousse tricolore, avec une dénomination très proche de celle d'In-memory, œuvre également pour épauler les proches dans cette période délicate. Après avoir lancé dans un premier temps une plateforme en ligne pour communiquer les informations sur les obsèques et rassembler les hommages, Inmemori a poussé le curseur un cran plus loin en proposant à partir de 2020 un service complet de pompes funèbres.



À lire aussi

Toussaint : 6 startups de la DeathTech qui digitalisent la mort



MADDYNEWS

La newsletter qu'il vous faut pour ne rien rater de l'actualité des startups
françaises !

[JE M'INSCRIS](#)

Article écrit par Maxence Fabrion